

ÉVALUATION

UN NOUVEAU DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES ESSMS

Habilité par l'ANESM /HAS depuis 2010, **PLURIEL Formation Conseil** a acquis une expérience solide dans le domaine des évaluations externes.

En 2022, le cadre évaluatif des ESSMS a évolué suite à la publication par l'HAS du nouveau référentiel unique d'évaluation. Celui-ci se structure autour de **157 critères (dont 18 critères impératifs) et 3 enjeux majeurs** :

- Permettre à la personne d'être actrice de son parcours.
- Renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services.
- Promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et les professionnels.

La dynamique évaluative s'appuie désormais sur **3 méthodes d'évaluation** :

- L'utilisateur traceur (la personne accompagnée).
- Le traceur ciblé (les professionnels qui l'accompagnent).
- L'audit système (fonctionnement de l'établissement).

Aujourd'hui, **PLURIEL Formation Conseil** figure sur la liste des organismes autorisés à procéder aux évaluations Qualité des ESSMS dans le cadre de l'article L312-8 du CASF. Nous avons ajusté en conséquence nos outils et modalités d'interventions aux exigences et attendus du nouveau dispositif d'évaluation.

Notre démarche évaluative sert à apprécier l'effectivité des dispositions et pratiques menées au bénéfice des personnes accueillies, à mesurer la pertinence de celles-ci au regard de la mission conférée par les pouvoirs publics, à estimer leur efficacité au regard des besoins des personnes.

NOS ATOUTS

- Plus de 500 évaluations externes réalisées depuis 2010 sur l'ensemble du territoire (Métropole et DOM-TOM).
- Des évaluations menées dans divers domaines d'intervention : Handicap (enfants / adultes), Personnes âgées, Protection de l'enfance, Prévention spécialisée, Insertion, Hébergement, Soins, Aide à domicile et Protection des majeurs, Addictologie, Psychopédagogie.
- Des consultants confirmés ayant une bonne connaissance des enjeux des différents secteurs d'intervention ainsi qu'une expérience de terrain.
- Outre leur formation professionnelle de base, les intervenants disposent de formations complémentaires universitaires de niveau I et/ou II